

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

193955

## Maladie

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 2160 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : Bourouis Hassama

Date de naissance : 30/10/1968

Adresse : 268, Bd Ziroua N° 7 CASA

Tél. : 06 62 31 77 79 Total des frais engagés : 300 + 318,00 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Dr. Abdellah JAAFAR

Professeur de Chirurgie

Traumato-Orthopédique

Imm.9, App.2 Rue Alkaraouane, Hassan-Rabat

Tél : +212 5 37 20 2588 IME : 10111032

Cachet du médecin :

Date de consultation : 01/02/2023

Nom et prénom du malade : Bourouis Hassama

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : goutteux de

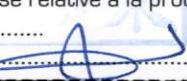
Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 06/02/2023

Signature de l'adhérent(e) : 

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/12/2013		6	300	Dr. Abdellah RAJAB Professeur de Chirurgie Traumato-Orthopédique Imme. 9, App. 2 Rue Alkaraouans, Hassan-Rabal Tél : +212 5 37 203 588 - INPF : 10110100

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

## [Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Dr Abdeloihab JAAFAR

- Professeur de Traumato-Orthopédie
- Ex. Médecin Chef du Service Traumato-Orthopédie à l'Hôpital Militaire Mohamed V de Rabat

Chirurgie Arthroscopique  
Chirurgie de l'arthrose et du rhumatisme  
Chirurgie Sportive - Médecine Régénérative



# الدكتور عبد الوهاب جعفر

- أستاذ جراحة العظام واللباصل
- رئيس قسم جراحة العظام واللباصل بالمستشفى العسكري محمد الخامس بالرباط (سابقا)

الجراحة بالمنظار  
الجراحة التقويمية وجراحة الروماتيزم  
الجراحة الرياضية - الطب التجديدي



## ORDONNANCE

Rabat, le : ..... 21/12/2023 الرباط،

Mme BOUROUIS HASSANIA

26.00

PROFENID 200 LP

2x 22.00 1 cp pr jour 7 jour

CEDOL 400MG/20MG CP; BOITE/20

2 cp x 2/j après repas pdt 10j

198.00 NOCICEPTOL

1 app x 2 par jour

22.00

T = 318.00 dhs

INPE: 102092004

Dr. Abdeloihab JAAFAR  
Professeur de Chirurgie  
Traumato-Orthopédique  
Imm.9, App.2 Rue Alkairaouan - Hassan-Rabat  
Tél : +212 5 37 20 35 88 - INPE: 101101020

PHARMA SELJA  
Centre commercial Ryad Sidi El FAKHRI  
TIC : 00171451000000  
IF : 2072633310 122579